

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION SUR LES PROJETS DE LA RUE CARDINET ET LA DEUXIEME PARTIE DU PARC MARTIN LUTHER KING

Lundi 10 janvier 2011 de 19H à 21H

Avertissement : En raison d'un problème technique la réunion publique du 10 janvier n'a pu être enregistrée. Ce compte-rendu, réalisé à partir de notes manuscrites, s'attache à retranscrire aussi fidèlement que possible les échanges.

La réunion débute à 19H15 en présence d'environ 150 habitants.

Elle est présidée par Madame Annick LEPETIT, Députée, adjointe au Maire de Paris chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, de Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts, en présence de Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement.

1. PREMIER TEMPS : LES SUITES DE L'AMENAGEMENT DU PARC MARTIN LUTHER KING

PAR JACQUELINE OSTY, PAYSAGISTE ET FRANÇOIS GREThER, ARCHITECTE, URBANISTE DU PROJET

1.1. Rappel sur le parc Martin Luther King

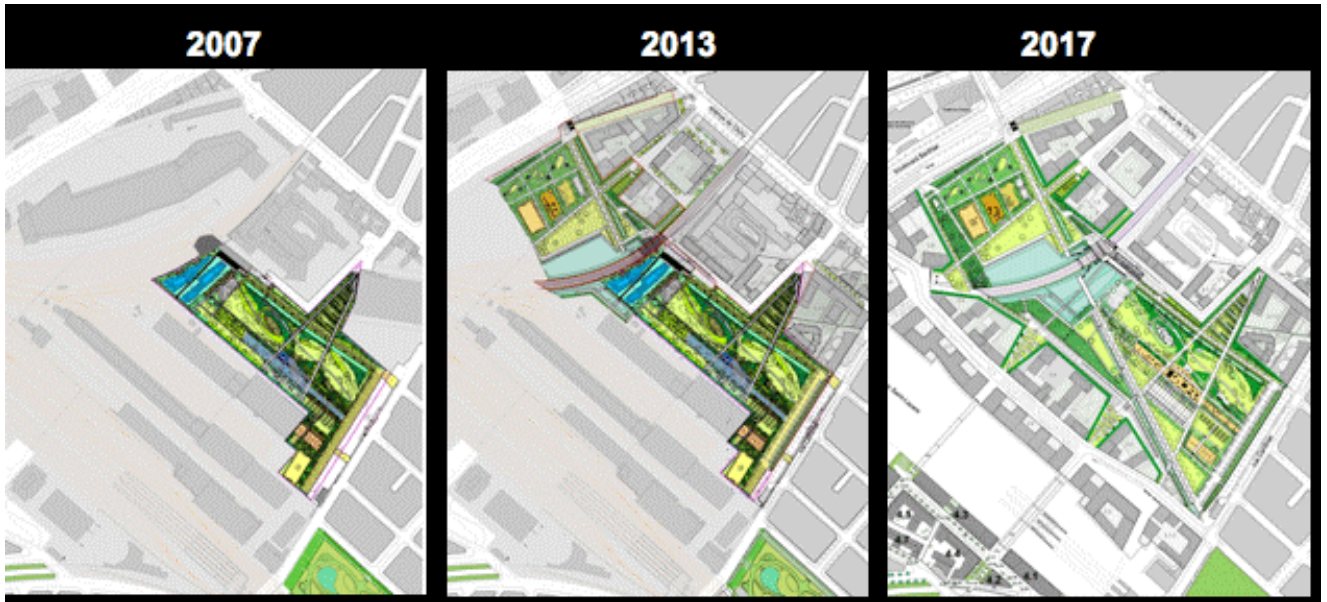
1.1.a. Le parc Martin Luther King est un nouveau poumon vert pour le Nord-Ouest parisien

- Le parc Martin Luther King : 100 000 m² (Le square des Batignolles : 16 615 m², le Parc Monceau : 82 500 m²).



1.1.b. Les trois temps de sa réalisation :

- En 2007, une première phase du parc de 4,3 hectares a été réalisée.
- En 2013, la seconde phase des travaux permettra d'agrandir le parc de 2,5 hectares supplémentaires.
- En 2017, le parc offrira aux Parisiens un espace de promenade de 10 hectares.



1.1.c. Les trois thèmes qui ont guidé la conception du parc



- **Le corps dans le parc** : des aménagements sportifs et culturels (pratique du skate, du roller, des jeux de ballons, de la gymnastique douce...), des aires de jeux pour petits, moyens et adolescents.



- **Le spectacle des saisons** : une explosion printanière aux abords de la rue Cardinet avec les magnolias, cerisiers, pommiers... ; Autour du bassin, des graminées sous de grands arbres pour l'été (1^{ère} tranche du parc); des érables et chênes aux feuillages rougeoyants pour l'automne ; une ambiance forestière et des arbres aux écorces remarquables pour l'hiver (2^{ème} tranche du parc).

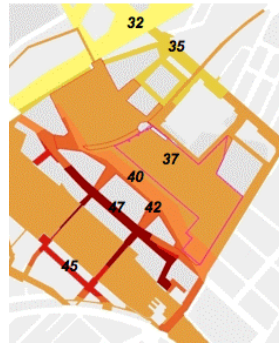
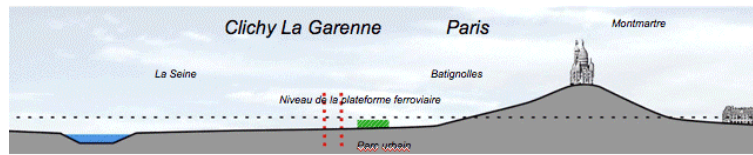


- **L'eau dans tous ses états** : l'eau est déclinée dans toutes ses formes. Si la place des jets d'eau a un objectif esthétique et ludique, les autres éléments liés à cette thématique permettent d'allier développement durable et aspect paysagé tout en créant de riches écosystèmes (bassin biotope, fossé humide, cuve de stockage...)



1.1.d. Une prise en compte du relief du site :

Plus de 10 mètres de dénivelé à certains endroits du parc.



1.1.e. Faciliter l'accès au parc, sa traversée et son utilisation pour tous :

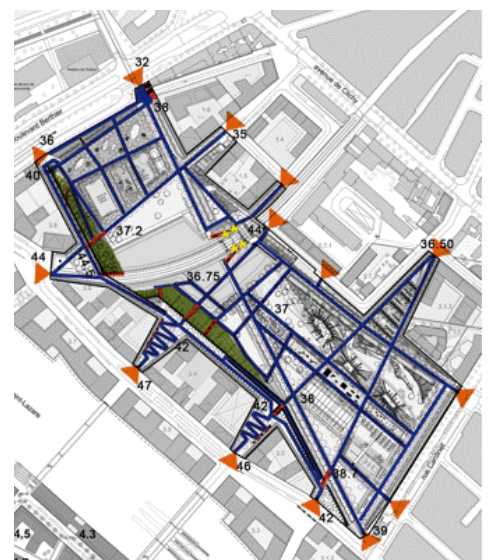
Les entrées du parc sont au nombre de 15 (Cf : triangles orange sur le plan ci-dessous).

Les cheminements piétons sont variés et permettent de traverser le parc du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest à différents endroits. Les pentes de moins de 4% permettent un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les horaires à terme :

De 7h00 à 20h00 l'hiver
De 7h00 à 22h00 l'été

- Cheminements piétons, pente de moins de 4%, accessible PMR
- Franchissement des différents niveaux par des escaliers



1.2. L'extension du parc : de nouveaux aménagements

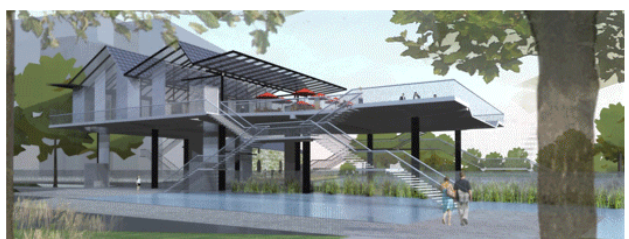
1.2.a. Le programme des travaux



1.2.b Le franchissement de la petite ceinture

Le projet prévoit la construction d'un belvédère d'environ 300 m² et d'un bâtiment avec une terrasse qui permettront de franchir la petite ceinture. Situés dans le prolongement du bâtiment de la forge, ils seront accessibles par des escaliers et des ascenseurs. Le parc offrira donc à cet endroit un franchissement vertical construit. Un café ou une brasserie seront créés et accessibles au-delà des horaires d'ouverture du parc.

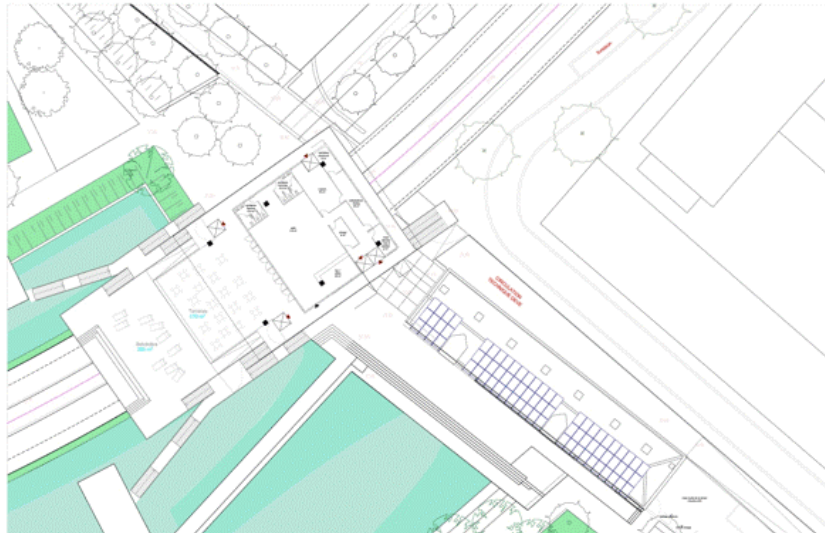
Franchissement par la forge



1.2.c La forge et son extension :

Le Bâtiment de la Forge a été en partie réhabilité en 2008. Situé près de la Petite Ceinture, le toit de ce bâtiment datant du 19^e siècle est ponctuellement recouvert de panneaux solaires. Il accueille les locaux techniques et du personnel de la DEVE, une loge pour les agents d'accueil et de surveillance et des toilettes publiques. Une centrale solaire thermique d'une surface de (22 m²) chauffe l'eau des sanitaires des locaux techniques. Une centrale solaire photovoltaïque (135 m²) couvre les besoins équivalents en énergie pour l'éclairage du parc.

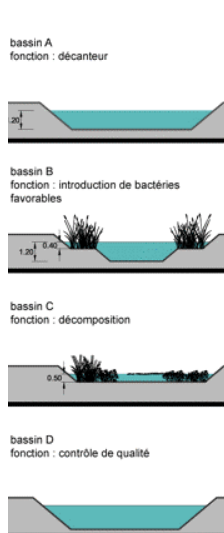
La forge et l'extension de la Forge



1.2.d. Les bassins « biotopes »

Ces bassins (3 000 m²) longent la Petite Ceinture. Ce plan d'eau abrite des plantes aquatiques : nénuphars, iris, roseaux, joncs fleuris.... S'ils ont une fonction esthétique et paysagère, ces bassins ont surtout une vocation écologique et environnementale. Alimentés en eau non potable et en eau de pluie, les bassins permettent une épuration naturelle de l'eau par décantation, par la filtration de plantes et est oxygénée par une cascade se déversant dans le dernier bassin. Cette eau est ensuite utilisée pour l'arrosage du parc.

Les bassins biotopes



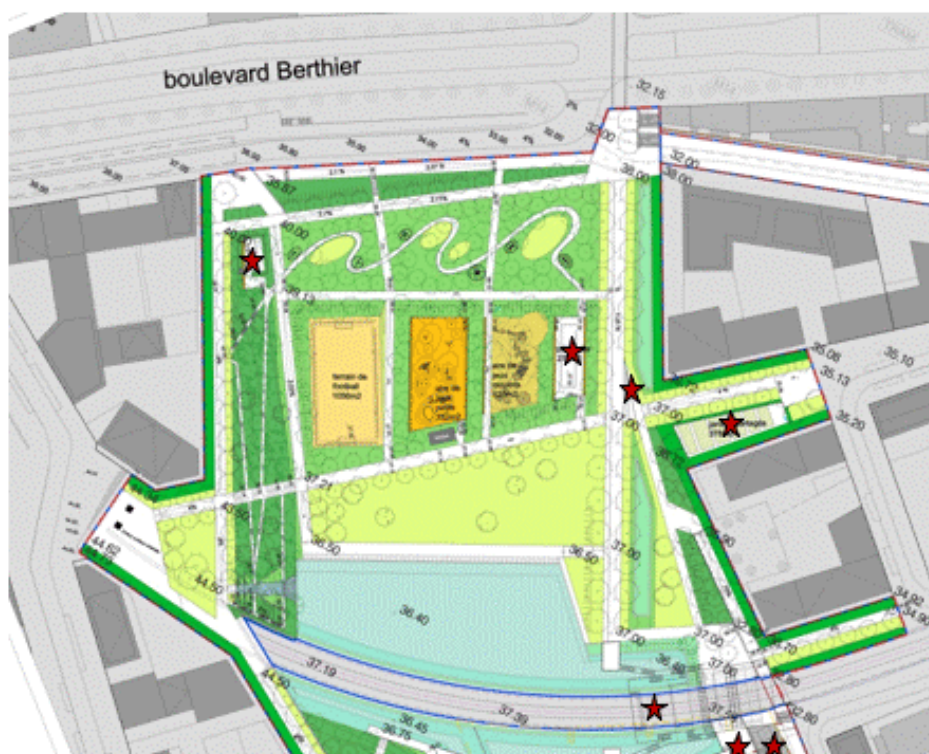
1.2.e. La plage verte et la cascade

Dans la seconde partie du parc, grâce à la pente du terrain, une cascade sera créée en face du bâtiment de la Forge. Une plage verte bordera le bassin d'eau et permettra à tous de se détendre paisiblement.



1.2.f. La « bande active » des jeux au milieu des grands arbres

Pour répondre à l'attente des habitants, entre la plage verte et le boulevard Berthier, une aire de jeux intégrée dans la trame paysagère du parc sera conçue. Un terrain de foot, deux espaces de jeux (pour les tout petits et pour les moyens), un terrain de pétanque, des ruches et un jardin partagé seront notamment proposés.

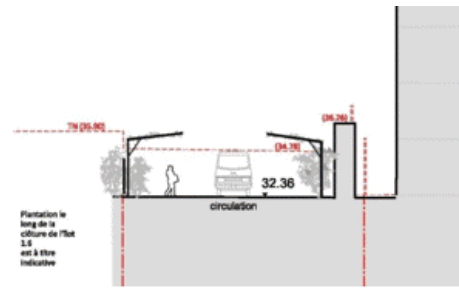


Des jeux au milieu des grands arbres du parc



1.2.g. La « base verte »

C'est un lieu dédié à la gestion et à la maintenance du parc. Il permet de stocker les plantes et le matériel indispensable à la gestion du parc. Une pergola couvrira cette base verte.

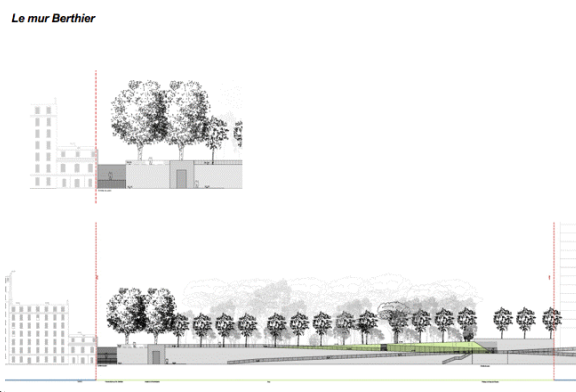


1.2.h. Le lien avec le boulevard Berthier

Pour limiter les nuisances sonores et pour permettre de sécuriser le parc, le projet prévoit la construction d'une transition paysagère entre le parc Martin Luther King et le boulevard Berthier.

Des matériaux naturels comme des pierres de différentes couleurs pourraient être un décor agréable et traduire sur le boulevard la présence du parc.

Le mur Berthier



Ch. Neuman Fabrique du 10 janvier 2011



ECHANGES

Pourquoi avoir fait le choix de maintenir la petite ceinture dans le parc Martin Luther King ? Cette décision ne va t-elle pas limiter les circulations dans le parc ?

François GRETHER - Architecte, urbaniste du projet : La petite ceinture traverse le secteur Clichy-Batignolles et la convention passée avec la SNCF et RFF imposait de la maintenir à long terme. L'idée de creuser pour passer sous la petite ceinture a été étudiée mais elle nécessitait des travaux pharaoniques de suppression de la plateforme ferroviaire et ne permettaient pas, à cause des différences de hauteur, de créer une voie nouvelle le long des voies ferrées en gardant le terrain tel qu'il est, avec la contrainte de la petite ceinture. Pour cette raison, des bassins d'eau permettent par lagunage le traitement des eaux pluviales de part et d'autre de la petite ceinture. Deux points de passage entre la partie Nord et la partie Sud sont prévus. Un point le long de la voie Nord/Sud avec une grande allée en terrasse à mi-hauteur. L'autre passage se fait par un escalier ou un ascenseur permettant d'accéder à une terrasse belvédère qui accueillera un café ou une brasserie. Le parc est conçu de manière à ce que toutes les allées soient dans le prolongement des rues et connectées le plus directement possible aux quartiers existants par des parcours lisibles et simples.

Quelle est la place de l'insertion économique dans le projet ? Est-il envisageable de créer un jardin d'insertion pour les jeunes ? Un dispositif de formation, notamment en lien avec l'espace restauration est-il prévu ?

Annick LEPETIT- Députée, adjointe au Maire de Paris chargée des déplacements, des transports et de l'espace public : Les questions soulevées sont une préoccupation majeure pour les élus de la Ville de Paris. Un travail a d'ores et déjà été mené avec les associations sur ce sujet. Outre les dispositifs d'insertion mentionnés, le chantier en lui-même est une source importante d'insertion pour les jeunes, notamment à travers les clauses d'insertion sur les chantiers. Un travail avec les différents opérateurs sur ce sujet a également été mené.

Pour les propriétaires de l'impasse Chalabre expropriés dans le cadre du projet, le prix d'indemnisation au m² proposé par la Semavip semble sous estimé par rapport à la réalité du marché immobilier. Comment expliquer cela ? Pouvons-nous avoir des explications plus précises sur cette procédure ?

Didier BAILLY, Directeur Général de Paris Batignolles Aménagement : La Semavip, société d'Economie Mixte de la Ville de Paris et précédent aménageur, continue effectivement à gérer les procédures d'expropriation et les gèrera jusqu'à leur terme. Aucun transfert de contrat vers la Société Paris Batignolles Aménagement, nouvel aménageur du projet Clichy Batignolles n'a été effectué sur ce point. Vous avez donc toujours le même interlocuteur. La procédure enclenchée dans le cadre de ces expropriations est une démarche légale qui s'applique dans toutes les collectivités. La première étape est une estimation du bien immobilier (en fonction de son état, de son âge, de son niveau de confort...) par un organisme public qui s'appelle France Domaine. C'est sans doute ce niveau de prix que vous avez en tête lorsque vous évoquez le niveau bas par rapport au marché du logement neuf. En remarquant qu'il ne faut pas non plus comparer un logement dans un bâti ancien avec des logements neufs de haute qualité environnementale et commercialisés face au parc Martin Luther King. La deuxième étape qui est en cours est une saisine du juge de l'expropriation. Il va étudier la situation et se référer aux réalités du marché immobilier comparable à proximité. Le juge fixera alors le montant de l'indemnisation due au propriétaire en recherchant un équilibre entre l'intérêt général de l'opération et l'intérêt du propriétaire exproprié.

Un espace de promenade pour les chiens peut-il être envisagé dans le parc Martin Luther King de manière à leur en autoriser l'accès?

Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts : Il s'agit d'une demande réelle sur laquelle nous avons déjà été sollicitée. Nous pouvons effectivement étudier la faisabilité d'ouvrir un espace spécifique réservé aux chiens. Cela demande néanmoins la mise en place d'un partenariat avec une association ou un collectif de manière à en fixer les règles d'usage et à les faire respecter pour le bien des usagers du parc et des propriétaires des animaux.

Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement : Le parc Martin Luther King et plus généralement le 17^{ème} arrondissement pourraient être pilote à cet égard. Il pourrait par exemple s'agir de mettre en place des dispositifs innovants tels que des distributeurs de sacs comme cela se fait dans certaines villes de France.

2. DEUXIEME TEMPS : POUR UNE NOUVELLE RUE CARDINET

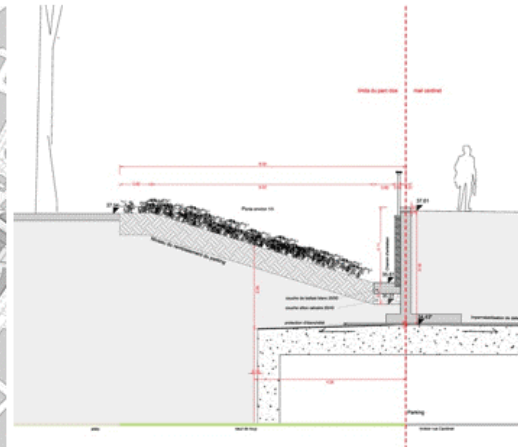
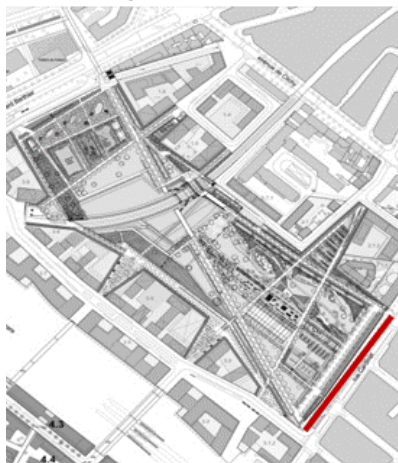
PAR MIREILLE BARGE, CHEF DE LA DIVISION OPERATIONS D'URBANISME - VILLE DE PARIS – DVD ET JACQUELINE OSTY, PAYSAGISTE (PRESENTATION DU « SAUT DE LOUP »)

2.1. Une transition douce entre le parc et la rue Cardinet : le saut de loup

Pour lier le parc Martin Luther King et de la rue Cardinet, le projet prévoit la création d'un « saut de loup ». Il s'agit d'une pente douce créée dans le parc, qui forme un fossé pour en empêcher l'accès sans en obstruer la vue depuis la rue. Cette solution évite la pose d'une clôture haute. Elle offre aux piétons de la rue Cardinet une promenade avec une vue dégagée sur le parc et facilite sa sécurisation.

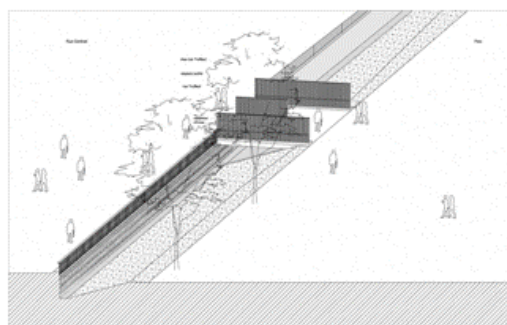
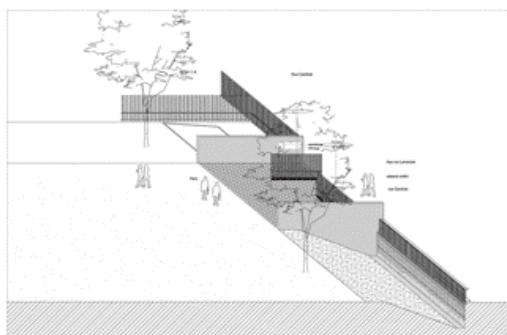
Le principe du saut de loup, liaison douce entre le parc et la rue Cardinet.

Le saut de loup



Le saut de loup – Axonométries de l'entrée Lemercier et de l'entrée Truffaut

L'accès au parc s'effectuera grâce à deux entrées (entrée Lemercier et entrée Truffaut) qui enjamberont le saut de loup à l'aide d'un cheminement sécurisé.



2.2. Le projet pour la nouvelle rue Cardinet

2.2.a. Aujourd'hui

La rue Cardinet propose deux voies de circulation (une dans chaque sens) et des places de stationnement (uniquement le long des immeubles).

Les bus et les vélos empruntent les mêmes voies de circulation.

Le chantier du parking résidentiel est en cours de réalisation.

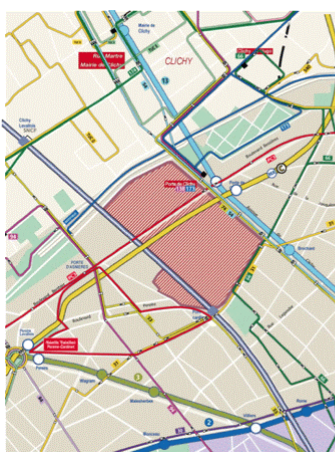
2.2.b. Les quatre objectifs du réaménagement de la rue Cardinet

Le réaménagement de la rue Cardinet poursuit quatre objectifs :

- Aménager des espaces publics de qualité et mettre en valeur le patrimoine (mise en valeur du Pavillon de l'horloge, plantation d'arbres, nouveau mobilier, nouvel éclairage)
- Améliorer la desserte par les transports en commun (aménagement de couloirs de bus)
- Faciliter et sécuriser les déplacements à vélos et à pieds (création d'un mail piétons, de continuités cyclables, stationnements pour les vélos...)
- Développer l'offre de stationnement résidentiel

2.2.c. Améliorer les transports en commun

Le quartier est aujourd'hui desservi par le métro (ligne 13), le RER C, une ligne SNCF et des bus (31, 53, 54, 66, 74 et PC3).



LES TRANSPORTS EN COMMUN EXISTANTS

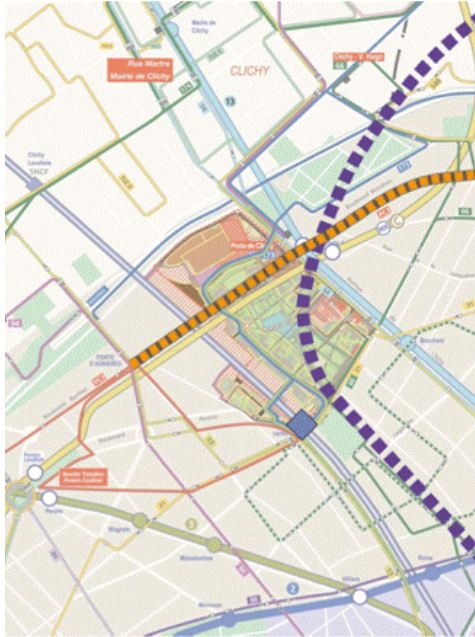
- METRO
- SNCF
- RER
- BUS






TRANSPORTS EN COMMUN A L'HORIZON 2015 LES PROJETS BUS

- Bus de quartier 17/18
- Prolongement ligne de bus de Saint Lazare à la Porte de Clichy via la ZAC Clichy Batignolles
- Prolongement ligne de bus de la Porte de Clichy à Pont Cardinet

Nota : D'autres mesures sur le réseau bus sont à l'étude dans le cadre du programme pour la désaturation de la ligne 13

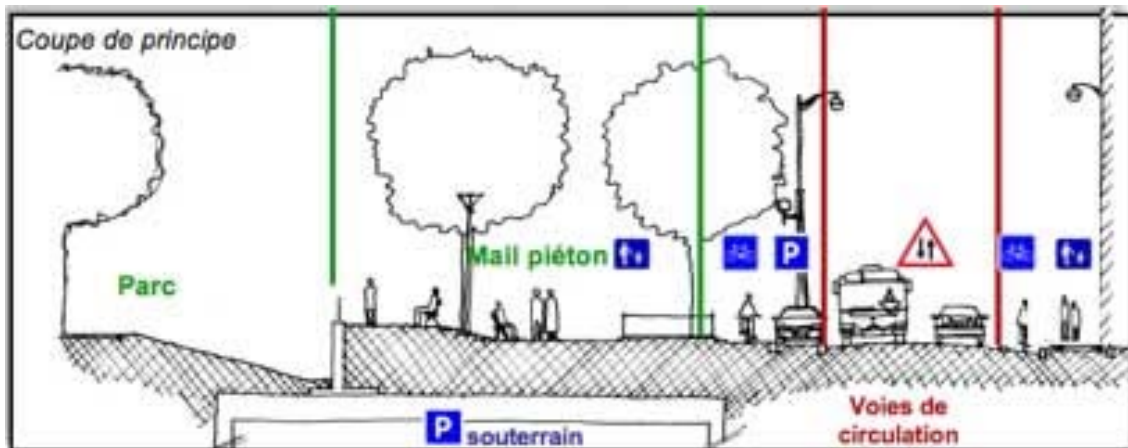


LE TRANSPORT A L'HORIZON 2018

-  Prolongement du tramway T3 à la Porte d'Asnières
-  Prolongement de la ligne 14 jusqu'à la Mairie de Saint Ouen via la Porte de Clichy
-  Renforcement de la desserte Transilien à Pont Cardinet

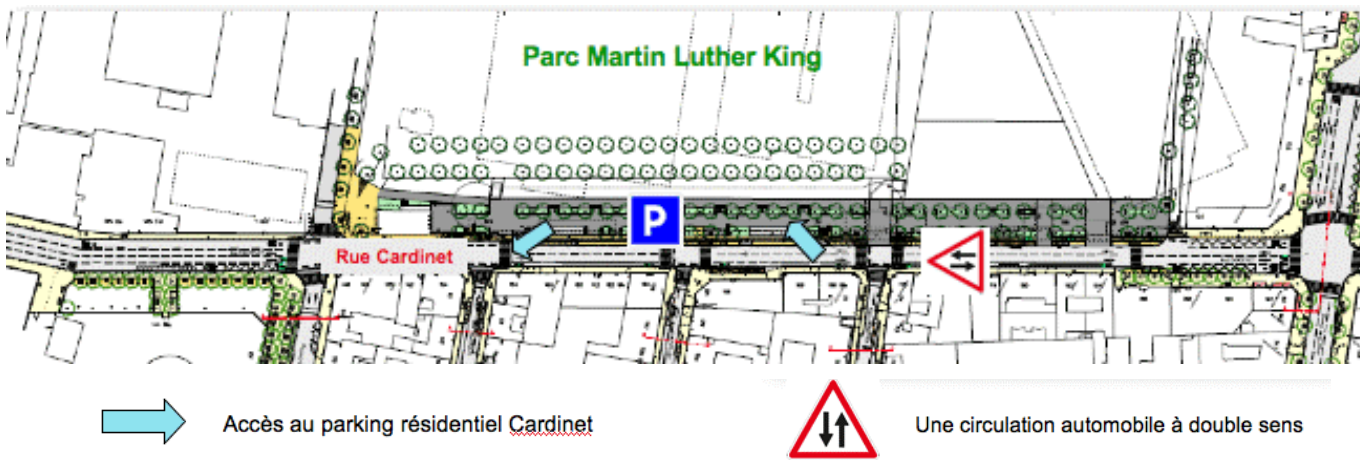
2.2.d. Faciliter les déplacements de tous

Avec le réaménagement de la rue Cardinet, chacun trouvera une place pour circuler en toute sécurité : piétons (trottoirs et mail), cyclistes (création de deux pistes cyclables), bus (couloirs en site propre aux extrémités), automobiles.



2.2.e. Laisser une place contenue pour les automobiles

Dans la rue Cardinet réaménagée, la circulation automobile se fera à double sens comme actuellement. Deux accès au parking résidentiel Cardinet seront créés.



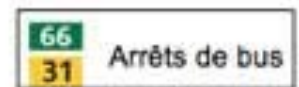
2.2.f. Faciliter la circulation des bus

Dans la rue Cardinet réaménagée, des couloirs de bus seront créés aux extrémités de la rue. Les arrêts de bus 66 et 31 seront maintenus.

Le 66 (Clichy Victor Hugo-Opéra)



Couloirs de bus aux extrémités de la rue, arrêts maintenus

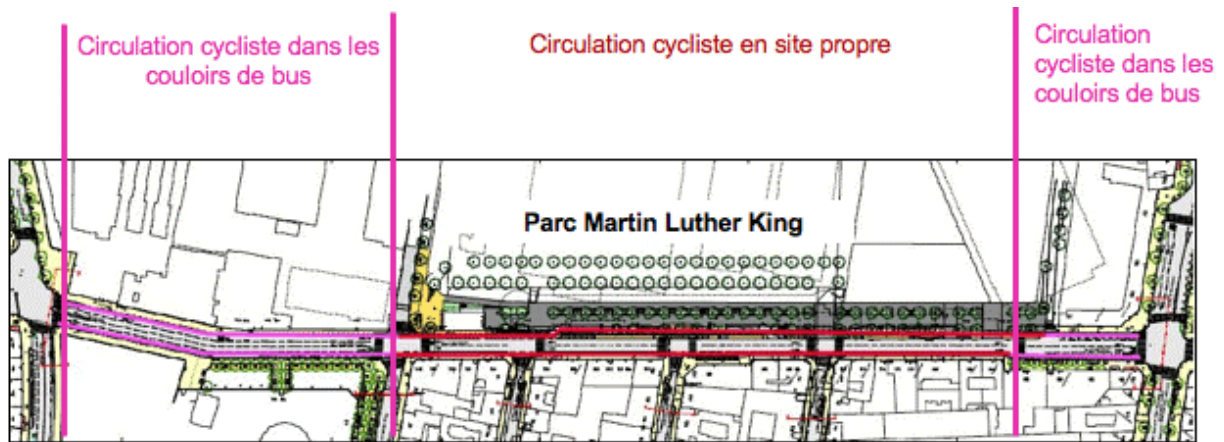


Le 31 (Charles de Gaulle Etoile- Gare de l'Est)



2.2.g. Sécuriser les cyclistes

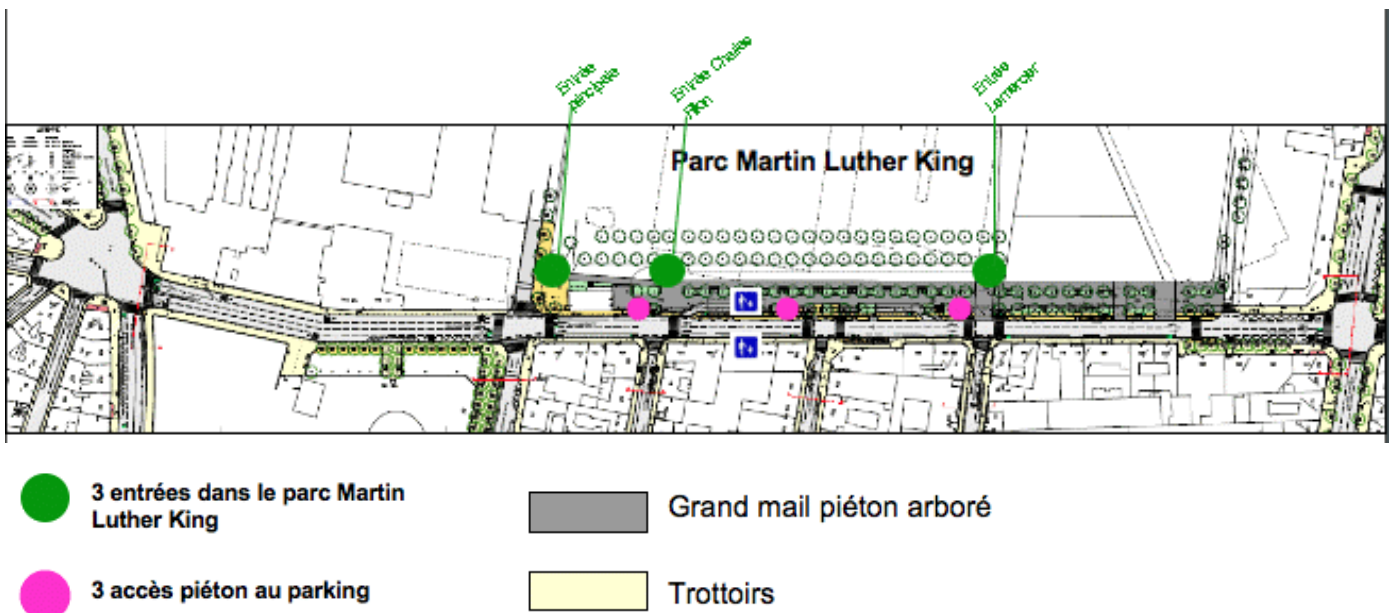
Sur une partie de la rue, leur circulation s'effectuera en site propre, tandis qu'aux extrémités de la rue, elle se réalisera dans les couloirs de bus.



2.2.h. Offrir des espaces confortables et sécurisés aux piétons

Pour les piétons, la circulation s'effectuera sur le grand mail piéton arboré, situé le long du parc Martin Luther King et sur les trottoirs. Le trottoir côté impair sera élargi.

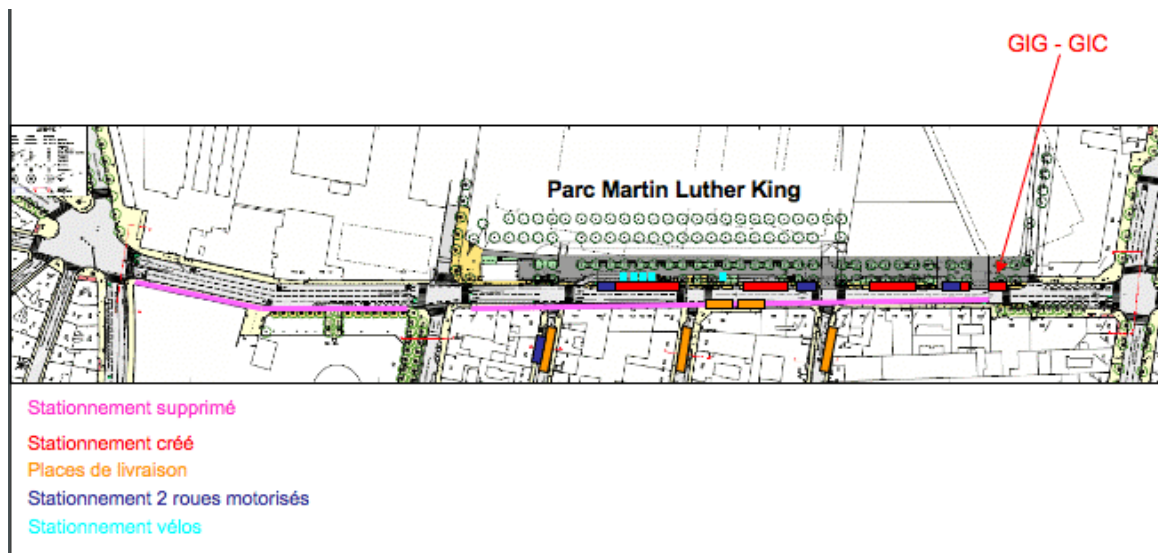
L'entrée au parc se fera par trois entrées à partir de la rue Cardinet (entrée principale, entrée Charles Fillon et entrée Lemercier).



Le parking résidentiel sera accessible depuis la rue Cardinet par trois accès piétons dont un équipé d'un ascenseur.

2.2.i. Développer l'offre de stationnement

Le plan ci-dessous schématise l'évolution de l'offre de stationnement dans la rue Cardinet (vélos, deux roues motorisés, livraisons, automobiles).



2.2.j. Les aménagements qualitatifs

Les matériaux :

Les matériaux utilisés pour le revêtement de la rue Cardinet sont :

- Des pavés granit pour le mail et les trottoirs côté impairs en vis-à-vis des immeubles
- Des pavés enherbés au pied des arbres
- Une chaussée en enrobé
- De l'asphalte sur les trottoirs côté pair et sur les pistes cyclables.



Les arbres et le mobilier urbain :

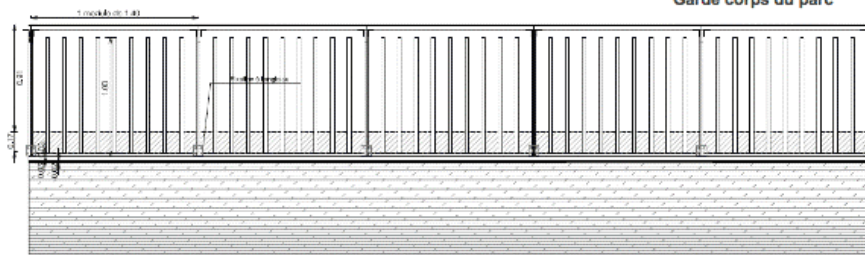
Le mobilier urbain est choisi dans le catalogue parisien.

Deux essences sont proposées pour les arbres.

Les gardes corps du parking et du saut de loup utilisent le même vocabulaire : barreaudage vertical.



Le mobilier garde corps



Garde corps du parc de stationnement



Mobilier ascenseur parc de stationnement

L'aménagement du mail

Il prend en compte la topographie et ouvre des vues depuis la rue sur le parc Martin Luther King.

Vue d'ambiance de la future rue Cardinet et de son mail planté



ECHANGES

Au vue de l'augmentation du nombre d'habitants dans le quartier à terme, ne faudrait-il pas augmenter les voies de circulations de la rue Cardinet pour faire face à sa congestion, déjà aujourd'hui très forte ?

Mireille BARGE – Chef de la Division Opérations d'Urbanisme de la Ville de Paris : La volonté de la ville de Paris est de mieux faire fonctionner ensemble tous les modes de déplacements de manière à éviter le recours systématique à la voiture (notamment pour des déplacements de moins d'un kilomètre, qui représentent plus de la moitié des déplacements) et de privilégier les modes doux et les transports en commun.

Le projet d'aménagement de la rue Cardinet conserve donc pour la circulation générale les deux files existantes, tout en améliorant sensiblement les circulations piétonnes et cyclistes, en développant le stationnement résidentiel pour les deux-roues.

Annick LEPETIT- Députée, adjointe au Maire de Paris chargée des déplacements, des transports et de l'espace public : Il est important de replacer le projet de la rue Cardinet dans le cadre plus général de l'évolution des transports en commun pour laquelle nous nous battons depuis plusieurs années : la désaturation de la ligne 13, l'arrivée du tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières, le prolongement de la ligne 14 du métro pour lequel le STIF a procédé à un vote positif sur nos propositions et toutes sont des réponses concrètes à une situation difficile. Pour la circulation automobile et les problèmes d'engorgement rencontrés à l'intersection entre la rue Cardinet et l'avenue de Clichy, je souhaite rappeler que nous avons des projets de réaménagement majeur de cette avenue. Nous avons choisi en priorité, d'aménager la partie comprise entre la place de Clichy et La Fourche qui est aujourd'hui la plus congestionnée. Nous continuerons ensuite les aménagements jusqu'à la Porte de Clichy. Ces aménagements devraient permettre de fluidifier le carrefour Avenue de Clichy / rue Cardinet. J'ajoute que la proposition du report de la circulation de la rue Cardinet vers d'autres rues n'est pas une bonne solution. Il faut réfléchir globalement et ne pas bloquer l'évolution qualitative du quartier.

Brigitte KUSTER- Maire du 17^{ème} arrondissement : Nous souhaitons depuis l'origine que la prolongation de la ligne 14 du métro profite au quartier. Nous avons proposé que la gare Cardinet soit utilisée et permette de bien desservir les futurs habitants du quartier. Le STIF étudie à notre demande cette possibilité qu'il faut soutenir.

Les places de stationnement deux roues (vélos et motos) et les places de livraison vont-elles être suffisantes ? De multiples stationnements sauvages sont aujourd'hui remarqués dans le quartier.

Réponse de Mireille BARGE, chef de la division opérations d'urbanisme de la Ville de Paris : Aujourd'hui la rue Cardinet compte cinq places de livraison : 3 rue Cardinet, 1 rue Truffaut et 1 rue Nollet. Avec le réaménagement de la rue, le nombre de places de livraison sera conservée mais à des endroits différents : 2 rue Cardinet, 1 rue Truffaut, 1 rue Lemercier, et 1 rue Nollet.

Pour le stationnement des deux roues l'augmentation est très forte :

- 10 mètres linéaires aujourd'hui pour les deux roues motorisées, 75 mètres linéaires demain avec le réaménagement de la rue.
- Pas de stationnement cycliste aujourd'hui. Création de 50 places par le projet.

Rappelons que l'offre de stationnement en surface sera complétée par celle offerte dans le parking résidentiel rue Cardinet (600 places). Des abonnements motos et vélos pourront notamment y être souscrits.

Quelles mesures seront mises en œuvre pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité

réduite durant les travaux ?

François GRETHER rappelle que cette préoccupation est présente depuis l'origine. Le projet initial prévoyait en effet d'accueillir les jeux paralympiques. À terme, le quartier Clichy Batignolles sera donc accessible pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite : des pentes douces (- de 4%), des accès par ascenseurs... sont prévus. Durant la phase des travaux, cette préoccupation devra être suivie à l'échelle de chaque opération. Dans cette optique, un travail étroit avec chaque opérateur sera mené.

Des mesures spécifiques seront-elles mises en place pour assurer la sécurité dans le parc Martin Luther King et dans l'impasse Chalabre ?

Les effectifs d'accueil et de surveillance seront augmentés pour accompagner la livraison de cette deuxième phase du parc. Le commissariat de police est en charge d'assurer la sécurité. Cependant, les exploitants du parc sont sensibilisés et vigilants sur les aspects sécurité et font le point régulièrement avec la Direction de la prévention et de la protection et le commissariat du 17ème arrondissement.